

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M.Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD

Absents représentés : Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DAVID pouvoir à M. CHARTIER, Mme Sandrine SIMON pouvoir à Mme Radenac, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL

Absent : M. Francis DENIS

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Ordre du jour :

Ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :
Nomination d'un représentant au SAGE de l'Huisne
Formation premier secours et manipulation extincteurs
Renouvellement convention SPA
Renouvellement bail Willy Peintures

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2023

Observations des élus : néant

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Choix d'une entreprise pour la construction des terrains de Padel

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été lancé un marché public pour la construction de deux terrains de Padel à la Ballastière à Condé sur Huisne. Ce marché a été passé en procédure adaptée en application du code des marchés publics. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un lot unique.

L'analyse des offres a été confiée à Ingénierie 61 qui nous a transmis son rapport.

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres des 13 décembre 2022 et 31 janvier 2023, la commission propose de retenir l'offre suivante :

Entreprise SAS TENNIS D'AQUITAINE d'Ambarès et Lagrave (33) **pour 131 798 € HT soit 158 157.60 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de confier les travaux à l'entreprise SAS TENNIS D'AQUITAINE pour un montant de 131 798 € HT soit 158 157.60 € avec l'option gazon synthétique pour compétition.

Autorise Madame le Maire à signer les marchés ainsi que les avenants à venir et toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits **au budget primitif 2023 (reste à réaliser de l'exercice 2022), opération 157.**

3) Choix d'une société pour les missions SPS et CT

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de choisir une société pour réaliser la mission CT (contrôle technique) et coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) à l'occasion de la construction des 2 terrains de Padel.

Trois sociétés ont été contactées : Apave, Socotec et Qualiconsult.

Apave n'a pas répondu à notre offre.

Socotec a répondu uniquement sur la mission SPS : 1137.50 € HT

Qualiconsult a répondu aux 2 offres pour un montant de : 3255 € HT (dont 1330 € pour la missions SPS et 1925 € et pour la mission CT). Ces tarifs sont établis sous la condition d'obtenir les 2 missions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise **Qualiconsult pour 3255 € HT**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces missions.

4) Etude de la convention de partenariat avec le département pour un appui stratégique

Mme le Maire rappelle sa délibération lors de la séance du 08 décembre concernant le dépôt de candidature pour bénéficier d'un appui stratégique auprès du département et de l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) pour l'aménagement cœur de bourg de la commune déléguée de Condé sur Huisne.

La mission se déroulera en privilégiant une approche concrète et pragmatique, construite à partir du terrain. La réflexion sera menée sur un périmètre élargi à l'échelle du cœur du bourg et permettra à la commune de disposer d'une vision à court terme et à plus long terme de l'évolution de son centre-bourg.

A l'issue de cette étude et sur la base d'un parti d'aménagement validé, la commune pourra prendre des décisions concernant les actions à entreprendre (acquisitions foncières, travaux à réaliser...) et passer à l'opérationnel avec les acteurs et opérateurs préalablement identifiés en phase étude.

Cette convention a pour objet de préciser les engagements de chaque partenaire entre la Commune, l'EPF Normandie et le Département, dans le cadre de la réalisation de l'étude pré-opérationnelle pour l'attractivité de la Commune déléguée de Condé sur Huisne.

La mission comportera 2 phases :

- Phase 1 : Compréhension du territoire et définition de la stratégie d'aménagement ;
- Phase 2 : Définition de la programmation urbaine.

Le coût pour la commune est de 1666 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer la convention entre l'EPFN, le Département de l'Orne et la commune de Sablons sur Huisne.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

5) Etude de devis pour l'achat d'un broyeur

Mme le Maire laisse la parole à M. SENECHAL, 1^{er} adjoint en charge des travaux.

Ce dernier indique être en attente de devis depuis plusieurs mois. Un seul devis est arrivé en mairie en raison des pénuries de matériel.

L'entreprise JP France de Thiron Gardais s'est positionnée pour un montant de 3250 € HT soit 3900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise JP France.

Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023, section investissement, opération 73.

6) Etude et décision concernant la convention présence verte

Mme le Maire laisse la parole à Mme De Caffarelli, responsable de la commission des aînés. Elle présente les services de Présence Verte dont le but est de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des habitants en apportant sécurité, sérénité et bienveillance pour les adhérents et leur entourage.

L'aventure Présence Verte a commencé il y a plus de 30 ans aux côtés de la MSA. Il s'agit d'un groupe implanté partout en France.

Présence Verte propose une convention de partenariat avec la commune afin de faire connaître ce service via les réseaux, bulletin municipal. La commune est le relais entre ses habitants et Présence Verte.

Ce partenariat est gratuit pour la commune et offre une exonération des frais d'installation pour les habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix contre (M. Mesnil dont un pouvoir, Mme Bermond, Mme Cerejo dont un pouvoir, Mme Vannier, Mme Girard-Praet, M. Fétiveau, Mme Rousseau) **2 abstentions** (M. Vassard et Mme Chavigny), **et 13 voix pour** (Mme Radenac dont un pouvoir, Mme Bertu, M. Chartier (dont un pouvoir), M. Chevalier, Mme De Caffarelli, M. Joubert, M. Marchand, Mme Rigot, M. Sénéchal).

Autorise Mme Le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et Présence verte.

7) Renouvellement de contrat pour Mme Cauvin

Mme le Maire explique au conseil municipal que Mme Cauvin a été recrutée au 1^{er} mars 2022 en contrat aidé avec une participation de l'Etat à hauteur de 80%.

Nous avons effectué dernièrement une demande de renouvellement de contrat mais pôle emploi nous a informé que ce dispositif n'existait plus.

Mme le Maire propose d'établir un CDD d'un an pour Mme Cauvin qui donne entière satisfaction.

Son contrat actuel est de 25 heures et elle effectue 5 heures complémentaires par semaine pour effectuer de la comptabilité afin de pallier le temps partiel thérapeutique d'une collègue.

Mme le Maire propose de recruter Mme CAUVIN en CDD pendant un an à raison de 30 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide de créer un poste de contractuel à raison de 30 heures hebdomadaires pour des missions de secrétariat de mairie au sein de la commune de Sablons sur Huisne.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023, section de fonctionnement, chapitre 012.

8) Divers

a) Modification du représentant au SAGE

M. Chevalier propose de laisser sa place à M. MESNIL.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Nomme M. Jean-Yves Mesnil comme représentant au SAGE de l'Huisne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

b) Formation 1^{er} secours et manipulation extincteurs

M. SENECHAL demande si les élus seraient favorables à participer à des formations premiers secours et manipulation d'extincteurs.
La société WOTAN de Saintigny propose une formation d'1h30 pour 720 euros pour un groupe

L'association UDSPO de Le mêle sur Sarthe propose des devis pour :

Les premiers secours SST : 1204.70 € TTC pour 10 personnes

Prévention et secours civiques niveau 1 : 594.35 € TTC pour 10 personnes.

Plusieurs élus se sont portés candidats. Des contacts seront pris auprès des organismes pour constituer des groupes d'élus et d'agents.

c) Renouvellement convention SPA

Mme CHAVIGNY indique qu'il serait souhaitable de mettre en place une procédure pour les chats errants. Renseignements pris auprès du vétérinaire les coûts seraient les suivants : 76.50 € pour la stérilisation et 38.25 euros pour l'identification. Les élus estiment que ce coût est important.

Mme Chavigny propose également de renouveler la convention avec la SPA pour stériliser les chats (quantité limitée)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention avec la SPA pour 2023.

d) Renouvellement Bail Willy Peintures

Le bail de Willy Peintures arrive à échéance fin mars. Il occupe un box de 46 m² rue du Perche pour un loyer de 200 euros mensuel.

Mme le Maire propose de signer un bail commercial classique 3-6-9 à compter du 1^{er} avril 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à signer le bail commercial avec la société WILLY PEINTURE pour l'occupation d'un box de 46 m2 aux anciens ateliers municipaux, rue du Perche à Condé sur Huisne, à compter du 1^{er} avril 2023. Le montant du loyer mensuel est de 200 euros.

Tour de table

Mme Radenac : indique avoir reçu un courrier du journal le Perche nous interdisant de diffuser aux élus la version numérique du journal Le Perche. Les élus pourront consulter la version papier qui sera à disposition à l'accueil de la mairie de Sablons.

Par ailleurs, elle informe qu'une réunion aura lieu le Mercredi 8 mars à 14h00 avec le Département, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF) et la commission des travaux pour l'aménagement du bourg de Condé. Cette réunion est également ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mme Bertu : informe que la commission communication se réunit demain pour l'élaboration de la nouvelle gazette.

M. Fétiveau : s'interroge sur les travaux de la pose d'un ralentisseur dans le bourg de Condeau. M. SENECHAL indique que le plateau a été mis en place cet après midi. Le marquage au sol sera réalisé sous 3 semaines.

Mme Vannier : le projet du bus des familles avance bien, 15 participants étaient présents pour l'organisation de cette manifestation qui aura lieu du 9 au 16 mai prochain.

Par ailleurs, elle demande si un ordinateur peut être mis à disposition des élus, Mme le Maire lui indique qu'un PC portable est disponible (le demander à l'accueil). Ce PC est utilisé pour les réunions de conseil, il est donc demandé de le remettre à sa place après chaque utilisation.

Mme Chavigny : la commission a rencontré M. Maurice de l'association des croqueurs de pommes pour réaliser un verger aux jardins partagés. 6 pommiers sont prévus. M. Sénéchal indique qu'il y avait également un projet de planter un verger à l'ancienne station d'épuration. M. MESNIL indique que la mairie de Thiron Gardais a planté un grand verger et qu'elle a pu obtenir des subventions.

Concernant le tas de terre qui est aux jardins partagés, M. Sénéchal demande qu'il soit retiré en juin plutôt qu'actuellement pour ne pas endommager le terrain.

Mme Chavigny indique que le massif de la rue Marie Curie sera refait.

Elle indique avoir beaucoup de difficultés pour joindre le château des Vaux pour obtenir des plants « déjà développés » lors des plantations printanières.

Les géraniums de l'année précédente seront stockés dans les anciennes écoles de coulonges afin de les conserver et posséder ainsi de belles pièces lors de la replantation de l'année suivante

M. Joubert fait part de la prochaine pièce de théâtre le 03 mars 2023

Il aborde l'état de vétusté de la salle de Coulonges. La soirée jeux aura lieu dans cette salle et il souhaite s'assurer qu'elle ne présente aucun risque.

Il fait part d'un projet d'organisation d'un festival de musiques et danses traditionnelles du Perche pour fin avril.

Il indique également que le spectacle de Paulo a été un succès avec 430 spectateurs.

Enfin il précise que le Téléthon aura lieu le 2^{ème} week end de décembre (8 et 9).

Mme Céréjo : indique au nom de Mme Babarit : les habitants étaient heureux de se retrouver lors de la cérémonie des vœux. Elle propose de faire des rencontres sous forme de goûters tous les trimestres avec des thèmes.

Mme Céréjo demande de retirer l'écran pour les projections à la salle Paul Pelleray afin qu'il ne soit pas endommagé. Par ailleurs, elle demande à utiliser le téléphone portable de la mairie afin de communiquer ce numéro lorsque les locataires ont besoin de la contacter. Il est gênant que les habitants appellent sur son téléphone personnel.

Demande que les locataires présentent une pièce d'identité lors de l'état des lieux. Les chèques de caution et le règlement des locations doivent être au même nom.

Elle indique également avoir assisté à une réunion du comité de jumelage. Un voyage en Angleterre est programmé.

Mme De Caffarelli : indique que 120 personnes sont inscrites au repas des aînés. Par ailleurs, elle informe le conseil qu'il y a une centenaire à Condé qui sera fêtée le 6 mars prochain.

M. Sénéchal : indique qu'il a assisté à une réunion du SMIRTOM. Il a été annoncé une augmentation de 7.5 % pour l'année à venir. Les tambours devraient être installés à Condé en fin d'année. Le SMIRTOM espère une amélioration de la situation car actuellement le service est déficitaire.

La séance est levée à 22h05

